

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - - Frs 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.



L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LA QUESTION DU GAZ

La Fin d'un Monopole

LA Cité de Montréal est en instance auprès du parlement provincial pour obtenir l'autorisation et les pouvoirs nécessaires de racheter, à l'expiration du contrat qui la lie actuellement à la Compagnie du Gaz, les propriétés et le matériel de cette dernière. Une clause du contrat passé entre la Cité et la Compagnie a prévu ce rachat et en a fixé les conditions et le mode d'évaluation.

Le contrat actuel expire en 1905 et, par conséquent, il est temps de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le service de l'éclairage public et privé par le gaz.

Mais la question se pose: est-il utile, est-il avantageux pour les consommateurs que le service de l'éclairage soit fait par la municipalité elle-même?

Nous ne sommes pas prêts à dire que la Municipalité donnera aux consommateurs plus de satisfaction que ne pourrait leur en donner une compagnie privée. Une compagnie privée peut servir le public d'une façon parfaite, si elle le veut, surtout quand elle fait payer ses services aux prix que la Compagnie du Gaz de Montréal demande aux consommateurs: mais il faut qu'elle le veuille.

La question du prix intéresse tout autant le consommateur que la qualité du gaz peut-être même davantage, car aujourd'hui avec les manchons à incandescence, on peut se contenter d'un gaz moins lumineux, pourvu qu'il y ait une pression suffisante.

Pour les prix nous n'avons pas été gâtés à Montréal, et la Cité, exploitant le service de l'éclairage par le gaz, pourrait réduire sensiblement les prix pour le consommateur et encaisser encore des profits raisonnables qui auraient leur emploi dans des services insuffisamment dotés.

Que la Cité de Montréal après avoir pris possession des propriétés, conduites, etc... de la Compagnie du Gaz de Montréal, les repasse à une autre Com-

pagnie ou en fasse elle-même l'exploitation.

tion est une chose qui importe peu au public, si le public a d'une façon ou de l'autre un excellent service, l'éclairage à meilleur marché et si la municipalité peut augmenter ses revenus en même temps.

Elle peut, en effet, revendre ou céder à bail sa propriété, une fois acquise, et, dans le contrat à intervenir, veiller en même temps aux intérêts des consommateurs et de la Cité elle-même.

Actuellement, bien qu'opérant sous des noms différents, il n'y a, en somme, qu'une seule et même compagnie qui fournisse l'éclairage dans notre ville, la Montreal Light, Heat & Power Co. Elle détient un véritable monopole et soit pour le gaz, soit pour la lumière électrique il faut passer par elle.

C'est ce qui ne doit plus se produire.

Il faut, pour le bien des consommateurs et pour le bien de la cité, qu'il y ait concurrence entre le gaz et l'électricité, ce qui ne peut se produire que s'il existe des compagnies rivales.

Si la Montreal Light, Heat & Power a pu augmenter le prix de l'éclairage électrique comme elle l'a fait, c'est parce qu'elle a en même temps le monopole de l'éclairage par le gaz; du moment où elle en sera privée, elle devra se montrer moins inhumaine, car elle-même aura à lutter si elle veut conserver et augmenter sa clientèle.

Ce que nous disons de l'éclairage s'applique également à la force motrice bien qu'on emploie peu, trop peu peut-être, les moteurs à gaz.

Le point principal pour le moment est d'obtenir du Parlement provincial les pouvoirs nécessaires pour que la Cité puisse s'affranchir du monopole.

LES TRANSPORTS

Au Board of Trade

LE Board of Trade avait chargé une commission de préparer les représentations devant être soumises de sa

part à la commission officielle des transports.

Le rapport de cette commission a été adopté par le Board of Trade. Il est très intéressant. Nous le publions en entier.

"Votre comité, après plusieurs réunions, en est venu à des conclusions qu'il communique au bureau de direction du Corn Exchange et à la Chambre de Commerce, les invitant à rencontrer votre comité pour discuter ce rapport, de manière à le rendre l'expression unanime des désirs de Montréal.

Le conseil du Corn Exchange a approuvé notre rapport sans qu'aucune conférence fût nécessaire.

La Chambre de Commerce a répondu qu'elle n'avait pas encore fixé définitivement les recommandations qu'elle entend soumettre au gouvernement, et que pour le moment, elle approuvait en général les conclusions de votre comité.

La fédération des expéditeurs a aussi été consultée. Elle partage généralement notre opinion.

Nous soumettons donc nos conclusions.

Nous demandons pour les ports: La disparition de tous droits de mouillage à Montréal et dans les autres ports de mers, de manière à les rendre libres.

Le contrôle des chemins de fer et des quais par les commissaires du port, de manière qu'ils puissent établir une compagnie spéciale qui accommoderait le trafic au taux le plus faible possible.

La construction d'un nouvel élévateur à grains dont Montréal a besoin pour devenir un dépôt de grain: cet élévateur devant être placé entre les quais Jacques-Cartier et Victoria.

La construction d'une grue flottante, capable de soulever 75 tonnes.

La construction de chemins de fer élevés dans le port.

La construction de cales-sèches, ainsi qu'une nouvelle entrée au canal Lachine, des bassins à haut niveau, etc., tel qu'exposé dans le projet Gallery.

Pour les canaux et rivières navigables: Le maintien du système de canaux Il-